



RÉSIDENCE DE CRÉATION QUÉBEC - NOUVELLE-AQUITAINE 2024

Appel de candidatures

L'ICQ invite les autrices et auteurs qui résident à Québec ou à Wendake à soumettre leur candidature pour effectuer une résidence de création de 7 semaines dans la région Nouvelle-Aquitaine, France, entre le 8 avril et le 27 mai 2024.

Cadre de la résidence

Cette résidence de création se déroule dans le cadre d'un accord de coopération entre ALCA – Agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, et L'ICQ, en vue de soutenir la création des autrices et auteurs dans la francophonie. Cette entente s'inscrit en parallèle du jumelage entre le Québec et la Région Nouvelle-Aquitaine, et les villes de Québec et de Bordeaux. Une résidence est parallèlement offerte à un.e artiste français.e, qui viendra passer sept semaines dans la résidence de la Maison de la littérature à Québec.

Genres acceptés

Tous les genres littéraires (roman, nouvelle, essai littéraire, poésie, conte, écriture dramatique, bande dessinée, littérature jeunesse, etc.).

Admissibilité

Vous êtes admissible à ce programme si :

- Vous avez publié au moins 1 livre à compte d'éditeur;
- Vous êtes citoyen.ne canadien.ne ou immigrant.e reçu.e et résidez dans la communauté métropolitaine de Québec;
- Vous avez un projet de création;
- Vous êtes disponible entre le 8 avril et le 27 mai 2023;
- Vous êtes intéressé.e à participer à un programme d'activités culturelles à raison de cinq à six rencontres par mois maximum.

Conditions d'accueil

La personne lauréate est hébergée gratuitement dans deux des logements du réseau des résidences de création géré par ALCA.

Une bourse de 4 200\$ (600\$/semaine) est offerte, et les frais de déplacement sont pris en charge.

Dispositif d'accueil

Les créateurs et créatrices en résidence bénéficient d'un dispositif d'accueil mis en place par ALCA dans le but d'établir des contacts avec les artistes, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations associés à leur pratique littéraire. Pendant la durée de sa résidence, l'autrice ou l'auteur s'engage à renoncer à toute autre activité professionnelle, sauf accord préalable avec

l'organisme hôte. Elle ou il s'engage à promouvoir son œuvre et la littérature québécoise durant son séjour, à raison de cinq à six rencontres par mois maximum dans des librairies, bibliothèques, lycées, etc. Chaque projet de rencontre est soumis à l'accord de l'autrice ou de l'auteur.

Sélection et critères

La lauréate ou le lauréat sera choisi.e par le jury de la résidence d'écriture de la Maison de la littérature. Ce jury est constitué d'une autrice ou d'un auteur, d'une personne issue du milieu littéraire et d'une personne de L'ICQ. Le mandat des juré.e.s est d'une durée d'un an.

Le jury effectue son choix sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs de la résidence et des critères d'évaluation présentés ici :

Qualité du projet

- Recherche esthétique et contribution à la discipline ou apport pour la pratique
- Originalité du projet

Incidence de la résidence sur la carrière

- Cheminement dans le milieu littéraire
- Importance de la résidence dans le parcours
- Intérêt du projet en regard des possibilités d'activités culturelles

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé;
- Une lettre de motivation;
- Un curriculum vitae (maximum cinq pages, incluant la bibliographie, les bourses et aides obtenues, etc.);
- Un dossier de presse, s'il y a lieu;
- Une copie numérique ou un extrait photocopié d'une vingtaine de pages d'une œuvre publiée à compte d'éditeur.

Pour de l'information

www.maisondelalitterature.qc.ca

Juliette Berton, Coordinatrice à la gestion des programmes

residences@institutcanadien.qc.ca

Date limite

MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 À MINUIT

Faites parvenir votre dossier par courriel à residences@institutcanadien.qc.ca.

Cette résidence croisée est une collaboration entre ALCA, L'ICQ et la Ville de Québec.

